



PATRICK SANAVIA

Diplômé de l'Université Robert Schuman de Strasbourg, avec l'obtention d'une maîtrise en droit, Patrick Sanavia, né en 1967, est ancien avocat à la Cour.

En tant que conseiller juridique auprès du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Patrick Sanavia fut e.a. président de la commission consultative connaissant du statut de l'artiste professionnel indépendant et membre de différents conseils d'administration. Il est administrateur du Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster et du Fonds de rénovation de la Vielle-Ville de Luxembourg. Au plan international, Patrick Sanavia est membre du *European Heritage Heads Forum* (EHHF).

Entre 2007 et 2010, Patrick Sanavia a exercé la présidence de la Commission des sites et monuments nationaux.

Depuis septembre 2008, Patrick Sanavia est directeur du Service des sites et monuments nationaux (SSMN). Cet institut culturel de l'Etat agit notamment comme maître d'ouvrage sur le patrimoine bâti de l'Etat. Actuellement, les SSMN gère plus de 100 projets d'infrastructure sur une soixantaine de sites appartenant au patrimoine féodal, fortifié et industriel de l'Etat.

Une autre mission du SSMN consiste à accompagner des personnes privées, des communes, des associations et des entreprises dans leurs projets de restauration et de réaffectation d'immeubles anciens faisant partie du patrimoine rural, urbain et religieux. Actuellement, plus de 1000 projets sont ainsi suivis par le SSMN.

Le SSMN prépare encore les dossiers de protection juridique des immeubles. Depuis 2008, plus de 300 objets ont été respectivement classés monument national et inscrits à l'inventaire supplémentaire, ce qui correspond à un tiers de toutes les protections nationales opérées depuis 80 ans. Parallèlement à ces protections mises en place par l'Etat, le SSMN accompagne toutes les communes dans la mise en œuvre des protections communales via les plans d'aménagement nationaux.